



Fortis AG - Vos assurances chez votre courtier

Top Familiale - R.C. Vie Privée

- L'assurance familiale la plus large avec de nombreuses garanties uniques
- Un contrat qui ne couvre pas seulement les membres de votre foyer mais aussi de nombreuses autres personnes
- Des montants assurés particulièrement élevés pour que même un sinistre important ne vous cause pas de problèmes financiers
- Une attention toute particulière pour les familles avec enfants, et même une garantie "frais de recherche d'enfants disparus"
- La garantie Protection Juridique pour une intervention très élevée s'il faut défendre vos droits, aussi pour les victimes d'une erreur médicale

L'assurance "familiale" (aussi appelée R.C. Vie Privée), n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Elle indemnise à votre place les dommages que vous, vos enfants, les personnes qui vivent à votre foyer et vos animaux domestiques pourriez causer à autrui. Outre la garantie "Responsabilité Civile Familiale", il est utile de souscrire la garantie "Protection Juridique". Elle vous assistera – si nécessaire devant les tribunaux – pour être indemnisé si vous ou un membre de votre foyer êtes victime d'un dommage dans le cadre de votre vie privée ou si vous devez vous défendre pour des faits délictueux.

Les atouts de la Top Familiale

L'assurance familiale la plus large

La Top Familiale est un contrat simple et clair qui vous couvre dans pratiquement toutes les situations imaginables. De plus, elle ne couvre pas seulement les personnes qui vivent sous votre toit et vos animaux familiers. Elle indemnise aussi les dommages causés à autrui par :

- vos enfants qui résident en kot ou qui quittent le foyer (jusqu'à 6 mois après leur déménagement) ;
- les personnes qui viennent garder vos enfants ou vos animaux ;
- les enfants et les animaux que vous gardez vous-même ;
- la femme de ménage, le jardinier, ... lorsqu'ils travaillent chez vous ;
- vos amis qui séjournent chez vous.

Une assurance familiale qui couvre même vos propres dommages

La Top Familiale n'intervient pas seulement pour indemniser les autres. Vous pouvez y faire appel dans certains cas dont voici quelques exemples :

- votre femme de ménage renverse l'escabelle, celle-ci vous heurte et vous blesse à la tête ;
- l'enfant de vos voisins, venu passer la nuit chez vous, blesse votre fils au cours d'un jeu.

Dans de pareils cas, nombreuses assurances familiales ne remboursent pas (ou partiellement) les frais médicaux.

La Top Familiale, elle, les rembourse à 100%.

Toujours à vos côtés

A pied, à vélo, en train, en tram, en bus, pendant le sport ou en vacances, partout dans le monde, ... la Top Familiale assure toute votre famille contre les conséquences financières des petits et grands accidents qui peuvent survenir dans votre vie privée.

Des plafonds d'indemnisation particulièrement élevés

Les sinistres très graves sont heureusement rares. Mais si cela devait vous arriver, mieux vaut ne pas avoir à mettre la main au portefeuille. C'est pourquoi la Top Familiale prévoit des limites d'indemnisation très élevées et indexées. Les dommages matériels que vous causeriez à autrui sont assurés jusqu'à plus de 4.150.000 EUR, les dommages corporels (frais médicaux, invalidité, etc.) jusqu'à plus de 20.800.000 EUR.

Bref, même en cas de sinistre très grave, vous pouvez être sûr que votre situation financière n'aura pas à en pâtir.

Des garanties très intéressantes pour les familles avec enfants

- Même un jeu d'enfant peut avoir de graves conséquences et coûter cher aux parents. Dans certains cas, l'assureur peut exiger le remboursement des indemnités versées aux victimes. Mais la R.C. Familiale vous rassure : pour les jeunes de moins de 16 ans, même une faute lourde ou intentionnelle est toujours couverte, de sorte que l'indemnisation versée ne peut jamais être réclamée aux parents. S'il s'agit d'un mineur ayant entre 16 et 18 ans, l'assureur a légalement le droit d'exiger le remboursement des indemnités versées. Mais la Top Familiale précise clairement que ce recours ne pourra jamais dépasser 12.500 EUR. Ainsi, ni l'avenir financier du jeune ni celui de ses parents n'est compromis.
- Le cauchemar de tout parent : "mon enfant a disparu". La garantie Protection Juridique prend en charge, jusqu'à 15.000 EUR, les frais de recherche d'un enfant enlevé, perdu ou fugueur.

Une option indispensable : la Protection Juridique

Défendre vos droits via un avocat ou devant un tribunal peut vous coûter cher. C'est pourquoi la garantie Protection Juridique prend en charge vos frais d'avocats, de procédure en justice et d'expertise.

Si vous êtes blessé suite à un accident ou à une erreur médicale, les procédures judiciaires contre le responsable peuvent s'éterniser et les frais de justice et d'avocat atteindre des sommets. C'est pourquoi la Protection Juridique prévoit une intervention maximale particulièrement élevée, jusqu'à 35.000 EUR.

Même lorsque vous devez comparaître devant le tribunal, par exemple pour une infraction, la Protection Juridique ne vous laisse pas tomber. Elle prend en charge vos frais de défense jusqu'à 15.000 EUR.

Une sécurité encore accrue avec le Pack Familiale+

Pour un petit supplément de prime, le Pack Familiale+ élargit encore votre contrat Top Familiale avec des garanties supplémentaires. Grâce à ce Pack, vous ne devrez par exemple plus payer de franchise (qui s'élève actuellement à un peu plus de 200 EUR) si le dommage est plus élevé que ce montant.

Et bien sûr, votre meilleur atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales de la Top Familiale.

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier, c'est aussi «**le bon sens près de chez vous**» : vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

Fortis AG collabore exclusivement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous